

DECISION COMMUNAUTAIRE N° 17/2023

OBJET : Transport et traitement des déchets de bois du 01/01/2023 au 10/01/2023

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

VU la délibération n° 4/2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simples gestion administrative ;

CONSIDERANT que le marché 2017/17 « Traitement des déchets ménagers et assimilés », lot n°7 « Transport, traitement et valorisation des déchets de bois », est arrivé à échéance au 31/12/2022 ;

CONSIDERANT que le nouveau titulaire du lot n°7 du marché 2022-26 pour le transport et le traitement des déchets de bois issus des déchèteries communautaires sera notifié pour un démarrage le 11/01/2023 ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service public dans les sept déchèteries de la CARF et notamment l'évacuation et la valorisation du bois déposé par les usagers ;

CONSIDERANT que SUEZ RV MEDITERRANEE est en capacité d'assurer cette prestation, que ses conditions tarifaires sont adaptées et cohérentes ;

DECIDONS

Article 1^{er} : D'accepter les conditions tarifaires de la société SUEZ RV MEDITERRANEE, sise 54 rue Antoine Becquerel, 11000 NARBONNE, pour le transport et le traitement des déchets de bois issus des déchèteries communautaires du 01/01/2023 au 10/01/2023.

Article 2 : Le montant de la prestation, calculé selon les tonnages et rotations attendus sur la période considérée, est estimé à 9 478,67 € HT / 10 000 € TTC (TVA 5,5%).

Article 3 : Les dépenses en résultant sont imputées sur le budget principal - compte 812/611/OM - au titre de l'exercice 2023.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Menton, le 20 JAN. 2023

Le Président,



Yves JUHEL

Date d'affichage : 20 JAN. 2023

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20230120-17-2023-AR
Date de télétransmission : 20/01/2023
Date de réception préfecture : 20/01/2023